

CAP Accompagnement Educatif

Petite Enfance

en Apprentissage

Conditions d'entrée

Avoir un maitre d'apprentissage et être âgé(e) de 16 à 29 ans (15 ans révolus sortant de 3ème)

Faire aussi un stage complémentaire obligatoire de 4 semaines dans une structure 0 à 3 ans si contrat en école maternelle

Posséder une forte motivation pour les métiers de la petite enfance, admission sur dossier et entretien

Objectifs

D'acquérir une expérience professionnelle par le biais du temps d'apprentissage en petite enfance

De définir et d'appréhender au mieux son projet professionnel,

De postuler à des concours pour être ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) ou Auxiliaire de Puériculture

De rentrer dans le monde du travail à domicile, en école maternelle, en multi accueil, centre de loisirs, garderie périscolaire et tout établissement d'accueil de jeunes enfants.

Durée

Une formation en 1 an par alternance dont 13 semaines (soit 65 jours) de formation à la MFR, de 20 jours de stage si contrat en école maternelle, le reste en entreprise et 5 semaines de congés payés.

Modalités

L'apprenti(e) est salarié(e) : formation rémunérée selon l'âge et l'année de formation (de 25% à 100% du SMIC)

Passage d'examen en épreuve terminale

Situations

Aux postes d'ASEM (Agent Spécialisé en Ecole Maternelle privée)

Aux différents postes dans les établissements (les multi accueil et centre de loisirs)

A la fonction d'assistante maternelle après l'obtention de l'agrément

Professionnelles

Accès au concours ATSEM

Bac Pro SAPAT

Ecole d'auxiliaire de puériculture ou d'aide-soignante

Formations Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la vie associative

Poursuites d'études

Bonus

Le diplôme SST (Santé, Sécurité au Travail) et une formation sur le port de charges (sécurité en structure)

Aides possibles

Aide au Permis de conduire

